



EDITO d'Agnès Bernadou



Votre section :

SNUEP-FSU TOULOUSE

52 rue Jacques Babinet

31100 Toulouse

snupefsu-toulouse.eklablog.fr

Permanence :

06.26.19.64.91

Mél :

snupeptoul@gmail.com

Secrétaire académique :

Agnès Bernadou

Trésorière académique :

Estelle Carrier

Commissaires paritaires :

Estelle Carrier

Xavier Rayssiguier

Joëlle Jalabert

Michel Juan

Bureau académique:

Cécile Amalric

Agnès Bernadou

Estelle Carrier

Axel Cusin

Serge Dalzin

Martine Dubois-Graveleau

Yvan Ginesta

Joëlle Jalabert

Eric Jalade

Michel Juan

Olivier Maurel

Xavier Rayssiguier

Claudine Seghairia

Romy Vallès

SNUEP NATIONAL

www.snupe.fr

snupe.national@snupe.fr

A l'heure du bilan, on peut dire que la politique menée par les différents ministres de l'éducation lors de ce quinquennat n'a pas été à la hauteur des enjeux concernant l'enseignement professionnel. Le MEN n'a proposé aucune solution ambitieuse pour valoriser la voie professionnelle publique sous statut scolaire. Les annonces sur la création de 500 nouvelles formations arrivent bien tard et semblent mises à mal par les rectorats et les régions qui freinent leur mise en œuvre. Dans notre grande région Occitanie, ce seront à peine 7 formations ouvertes contre par exemple 83 pour la grande région de Nouvelle Aquitaine.

Et pourtant, ouvrir des filières de CAP et de BAC PRO participerait pleinement à l'objectif affiché du gouvernement et du ministère de lutter contre le décrochage et les sorties sans qualification pour les élèves fragiles.

Les lycées professionnels sont de formidables outils de réussite pour les jeunes les plus défavorisés.

L'éducation et la formation doivent devenir une réelle priorité. Pour cela, nous savons que des moyens supplémentaires devront y être dédiés pour lutter contre les inégalités scolaires fortement corrélées aux inégalités sociales. Cela passe par la poursuite d'une politique éducative qui doit intensifier certaines mesures comme celle de faire rentrer les lycées professionnels dans l'éducation prioritaire.

Dans notre académie, avec 11 collèges, ce sont 10 LP et EREA (dont plus de la moitié des élèves sont issus de catégories socio-professionnelles défavorisées) qui ont besoin de ce classement avec des moyens supplémentaires pour permettre aux équipes pédagogiques et aux équipes pluri professionnelles de travailler ensemble à la réussite de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

L'actualité académique est marquée par des mobilisations : dans les SEGPA et notamment dans le Tarn, où la DASEN a décidé de baisser la dotation horaire des SEGPA pour la prochaine rentrée. Un rassemblement a eu lieu devant les portes du rectorat à Toulouse et devant la DSDEN à Albi. Mais aussi dans le Lot, au lycée Vicat de Souillac (voir article page 2). Le SNUEP-FSU soutient les collègues dans leur démarche et leurs actions.

Enfin, nous avons relevé que dans certains établissements, la prime dite ISS n'était pas versée à tous les collègues qui devaient la percevoir. Nous mettons en place une action (voir article suivant) pour permettre à chacun de recevoir cette prime dès lors qu'il a enseigné au moins 6h en première ou terminale ou en classe de CAP.

Après les mutations inter académique, ce mois de mars correspond à l'ouverture des serveurs pour les demandes de mutation intra académique. N'oubliez pas de nous transmettre votre dossier pour un suivi et des conseils personnalisés.

Il ne nous reste plus, en ce début de printemps qu'à vous souhaiter de belles vacances !

DANS CE NUMÉRO :

EDITO	1-2
-INDEMNITE DE SUJETION SPECIALE ISS	
-MOUVEMENT AU LYCEE LOUIS VICAT DE SOUILLAC (46)	2
-LES EVENEMENTS SYNDICAUX PASSES ET A VENIR	
CONGRES ACADEMIQUE DU SNUEP-FSU TOULOUSE	3
-SOUFFRANCE AU TRAVAIL	4
-CHSCT ACADEMIQUE, POINTS D'ETAPE	
-APPRENTISSAGE TOUJOURS PLUS!	
-ACTUALITE OBLIGE: VOTE BLANC OU NUL, QUELLE DIFFERENCE?	5

INDEMNITÉ DE SUJÉTION SPÉCIALE (ISS)

De nombreux PLP n'ont, peut-être, pas encore touché l'ISS pour 6 h d'enseignement en classe de 1ère et terminale bac pro et /ou CAP qui aurait dû être déclarée aux rectorats en même temps que les VS par les chef-fes d'établissement.

Le SNUEP-FSU appelle les collègues concerné-es à interpeller les proviseur-es sur cette question afin que l'ISS soit mise en paiement sans délai. Cette indemnité est présentée comme compensatrice de la pondération de 1,1 appliquée aux enseignant-es (sauf en EPS) ayant un service en 1ère et Tale de la voie générale et technologique mais le compte n'y est pas !! (retrouvez [ICI](#) tous les détails sur notre site).

MOUVEMENT AU LYCEE LOUIS VICAT DE SOUILLAC (46)

Dans ce petit lycée du nord du Lot, (369 élèves mais des CAP, Bac pro, LGT, 120 post bac, de nombreux apprenti-e-s) depuis plusieurs années le climat « social » ne cesse de se dégrader. Les différentes missions diligentées (audit le 5/12/2012, CHSCTsd le 16/12/2014, mission d'évaluation et d'expertise menée conjointement par le DASEN du Lot et le secrétaire général de l'académie de Toulouse le 31/05/2016) l'ont constaté. Malheureusement, aucune solution annoncée n'a été mise en œuvre et les problèmes prennent une telle ampleur que le bon fonctionnement de l'établissement n'est plus assuré cette année :

- Nombre de collègues ont déjà été reçus par l'assistance sociale du personnel et/ou sont régulièrement arrêtés suite à leurs conditions de travail.
- De plus en plus de parents s'inquiètent de la dégradation du climat scolaire et émettent le souhait de retirer leur enfant du lycée. Les parents parlent de dysfonctionnements récurrents et d'insécurité.
- Les problèmes de violence et de consommation de cannabis au vu de tous deviennent habituels à force de n'être pas correctement traités. Les élèves et les étudiants expriment très clairement leur désappointement face à cet état de fait.

Pour toutes ces raisons, une grève de 3 jours a été votée à une très grande majorité à compter du mardi 14 mars 2017, la principale revendication étant de voir le chef d'établissement remplacé dans les plus brefs délais.

Les grévistes apprennent, le 15 03, lors du CTA, la création d'un poste de proviseur adjoint, revendication portée à maintes reprises par la FSU 46 et le SNUEP académique.

Insuffisant pour les collègues. En effet des points de non-retour ont été atteints avec le proviseur et il paraît illusoire de vouloir assainir le climat de l'établissement avec lui. La grève est reconduite pour le 21 mars. Le rectorat accepte de recevoir une délégation le 22 mars.

Le message auprès des services du rectorat est bien passé. La qualité du dossier les a surpris. Une médiation (avec l'IPR de VS) est re-proposée avec insistance. Affaire à suivre...

LES EVENEMENTS SYNDICAUX PASSÉS ET A VENIR

Date	Évènement
12 janvier	GT sur les dossiers handicap du mouvement inter-académique
19 janvier	GT vérification des vœux et barèmes
9 mars	GT postes adaptés
16 mars	GT congés de formation professionnelle
Du 27 au 31 mars	Congrès national du SNUEP à Bourges
27 avril	Stage souffrance au travail
10 mai	GT sur les dossiers handicap du mouvement intra-académique
11 mai	GT sur les postes spécifiques académiques
16 ou 17 mai	GT vœux et barèmes du mouvement intra-académique
07 juin	CAPA hors classe
16 juin	CAPA mutation intra-académique

CONGRES ACADEMIQUE DU SNUEP-FSU TOULOUSE



Les jeudi 2 et vendredi 3 février 2017, le SNUEP-FSU de Toulouse organisait au CREPS de Toulouse son congrès en présence de Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale. Une trentaine de personnes étaient présentes.

Ces deux jours furent l'occasion de travailler sur les mandats nationaux du syndicat, c'est-à-dire sa feuille de route pour les trois années à venir. Ces mandats sont répartis en 4 thèmes :

- thème 1 : la valorisation de l'enseignement professionnel : une exigence sociale
- thème 2 : pour la réaffirmation de notre statut et la revalorisation de notre métier
- thème 3 : pour une société humaniste, solidaire et égalitaire, plus que jamais !
- thème 4 : pour un syndicalisme offensif, outil de défense et de promotion de l'enseignement professionnel public et de ses personnels.

Les congressistes ont principalement travaillé sur les thèmes 1 et 2 pour proposer des modifications qui seront portées par notre section académique au congrès national qui aura lieu du 27 au 31 mars 2017 à Bourges.

Ce fut également l'occasion pour Sigrid Gérardin de nous tenir informés des actualités nationales et des débats en cours avec le ministère :

- débat sur les secondes indifférenciées qui sont en expérimentation.
- débat sur les épreuves anticipées sur certaines matières pour permettre aux collègues ayant peu d'heures (PSE, économie-gestion, arts appliqués) d'avoir plus d'heures par niveau et donc moins de classes
- questionnement sur l'épreuve de rattrapage/contrôle
- affectation des bacheliers de bac pro en BTS : instauration de quotas en admission en BTS, nouvelle loi instaurant un suivi direct par le rectorat des élèves ayant un avis favorable du conseil de classe pour l'admission en BTS, réflexion sur le cloisonnement des sorties en fonction des bacs.

Le congrès académique a installé le nouveau bureau académique, reconduit à sa tête Agnès Bernadou et procédé aux différents votes statutaires des 5 délégués représentant l'académie au congrès national de Bourges, des modifications des statuts nationaux et du règlement intérieur, du rapport financier et du rapport moral.



SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La FSU 81 a organisé un stage sur la "souffrance au travail" les 23 et 24 janvier au lycée Rascol à Albi. Des intervenants de grande qualité, dont Danièle Linhart, ont animé ces 2 journées suivies par plus de 120 participants.

DANIELE LINHART est directrice de recherches émérite au CNRS, membre du laboratoire GTM-CRESPPA UMR-CNRS-Universités de Paris 8 et Paris 10. Elle est l'auteure de nombreux ouvrages sur le monde du travail dont *L'Appel de la sirène, ou l'accoutumance au travail* (Sycomore, 1981), *Le Torticolis de l'autruche. L'éternelle modernisation des entreprises françaises* (Seuil, 1991) et *La Comédie humaine du travail. De la déshumanisation taylorienne à la sur-humanisation managériale* (Ères, 2015)

Voici des passages clés de l'intervention de Danièle LINHART :

A propos de l'idéologie managériale :

« Toute la logique taylorienne, fordienne et moderne, repose sur la « one best way ». L'idée de Taylor, c'est de dire qu'il n'y a pas de solutions locales. Son obsession a toujours été de trouver la seule, unique et meilleure manière d'organiser le travail des gens. Or, en fonction des circonstances, des types de travail, de leur expérience, les gens devraient pouvoir développer leurs manières de travailler, adaptées à leurs outils, à leurs publics, à leurs possibilités. Ce qui est évidemment impensable parce qu'échappant à tout contrôle. Quand j'entends, par exemple, des conducteurs de trains me dire : « Sur la ligne C, on est obligé de conduire avec le pied sur le frein mais on ne le dit pas parce qu'on se ferait virer. On sait que les règles ne sont pas viables et que si on devait freiner, ça prendrait beaucoup plus de temps. Donc, on arrive tout le temps en retard et on se fait tout le temps engueuler ». Les conducteurs savent très bien ce qu'il faudrait changer, améliorer, ce qu'il faudrait faire. Mais on ne tient pas compte de leur point de vue. Les gens sont toujours dans ce qu'Yves Clot appelle à juste titre *le travail empêché* : ils ne peuvent pas faire ce qu'il faut pour être efficaces parce qu'ils n'ont pas la possibilité de peser sur la définition du contenu de leur travail et de son environnement. C'est la résultante de cette logique de la seule bonne manière.

Il y a une seule rationalité que prônait Taylor et que déversent maintenant les grands cabinets qui la rapatrient des aéroports aux hôpitaux psychiatriques pour dire aux gens comment travailler. La réalité contemporaine est celle d'individualités confrontées à cette énorme machine de l'exploitation capitaliste financiarisée dans un monde qui change, dans un monde du travail où la pratique du changement est systématique. Les personnes sont vraiment comme des petits pétales sur la mer au gré des marées, ne pouvant rien changer, ne pouvant peser sur rien. C'est le drame actuel dans le monde du travail : les personnes y sont confrontées seules et sont en plus mises en cause dans leur personnalité, dans ce qui les spécifie, dans leur identité.

Avant, le travail était un lieu de socialisation, d'expérience collective, les collectifs jouaient un rôle très important dans la régulation de la souffrance. Maintenant, c'est devenu un face à face un peu narcissique entre le travail et soi. C'est là qu'on doit se valoriser, faire ses preuves, se développer... Si on ne peut pas le faire, il y a une amputation extrêmement forte sur le plan psychique, narcissique, et donc une souffrance encore plus forte. »

A propos du New Public Management Des managers dans l'éducation nationale :

« Depuis plus d'une dizaine d'années de nouvelles formes d'organisation s'introduisent dans les services publics. L'expression *new public management* recouvre un *puzzle doctrinal* qui entend imposer de nouvelles règles de fonctionnement aux administrations. D'origine anglo-saxonne, ce mouvement est porté par nombre d'institutions internationales et européennes. Cette forme de management s'introduit de plus en plus dans l'Education nationale.

Les logiques du privé tendent à modifier la structure de l'Education Nationale.

Ce changement prend trois formes :

- une stratégie guerrière (vocabulaire militaire : caporalisation, mise au pas,...)
- une stratégie séductrice plus propre aux logiques du management avec les idées de projet, d'autonomie, de liberté politique, mais aussi une politique de rémunération liée à ces projets
- une stratégie du désordre : il faut déstabiliser pour imposer les nouvelles stratégies comme nécessaires. Volonté de détruire notamment le statut du fonctionnaire présenté comme trop rigide »

« LA SOUFFRANCE C'EST LA PERTE DE CONFIANCE EN SOI »

« LE BURN OUT EST UN EFFONDREMENT PERSONNEL ET NON UN EPUISEMENT »

L'éducation Nationale serait-elle une entreprise à vendre/en vente ?

CHSCT ACADÉMIQUE, POINTS D'ÉTAPE :

La troisième réunion du groupe de travail du CHSCT académique, concernant les stagiaires, a pu enfin se tenir le 9 mars dernier. La DPE et l'ESPE étaient présents et plusieurs points ont été abordés : la réalisation d'un futur livret d'accueil et d'accompagnement du stagiaire à l'image de celui des TZR. En effet, l'actuel protocole d'accompagnement en cas de difficultés a le mérite d'exister mais n'est pas forcément bien perçu par les enseignants stagiaires et n'est probablement pas suffisant. De plus, la formation à l'accueil des stagiaires pour les chefs d'établissement fait maintenant partie des stages proposés par la DAFPEN mais n'a pas de caractère obligatoire car il s'agit de formation continue.

Nous avons aussi demandé à la DPE de rechercher les stagiaires ayant des heures supplémentaires au-delà des 10 heures réglementaires. Nous avons rappelé un extrait du texte sur les modalités d'organisation de l'année de stage [circulaire n° 2014-080 du 17-6-2014](#) qui mentionne au chapitre VII-3-c que " *l'objectif de l'année de stage étant de permettre aux stagiaires de se former, ils n'ont pas vocation à se voir confier des heures supplémentaires.* "

APPRENTISSAGE : TOUJOURS PLUS !

Lu dans le diaporama « plan apprentissage » présenté le 12 01 2017 au Crefop d'Occitanie :
« Déployer, dès la rentrée 2017, un nouveau régime d'aides aux apprentis, via la Carte Jeune Région, homogène et lisible sur l'ensemble du territoire régional :

- **Des aides spécifiques pour les apprentis** : transport, hébergement, restauration et permis de conduire ;

- Et, dans un **souci d'équité entre tous les jeunes**, l'ouverture des aides lycéens aux apprentis : acquisition d'un ordinateur portable, 1er équipement, lecture, sport. »

On parle d'équité pour donner plus aux apprentis-e-s mais quelle équité pour nos élèves ?

Une de plus ! Le gouvernement dans son souci d'augmenter coûte que coûte le nombre d'apprentis-e-s offre, une fois de plus, une aide financière à tous et toutes les apprentis-e-s de moins de 21 ans. Cette nouvelle aide s'ajoute à tous les dispositifs déjà existants.

On peut lire dans la Lettre d'information du CarifOref Midi-Pyrénées du 09.03.2017 : « Un décret du 28 février 2017 crée une aide financière ponctuelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des apprentis de moins de 21 ans à la date de début d'exécution du contrat. Cette aide forfaitaire de 335 euros sera versée par l'Etat aux apprentis recrutés entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017 ».

ACTUALITÉ OBLIGE : VOTE BLANC OU NUL, QUELLE DIFFÉRENCE ?

Le vote nul correspond à des bulletins déchirés ou annotés qui ne sont pas pris en compte dans les résultats de l'élection. Il est parfois difficile d'interpréter le sens d'un vote nul. L'électeur n'a pas forcément souhaité que son vote soit nul (il a cru, par exemple, qu'une mention manuscrite ajoutée n'aurait aucune incidence). Mais il arrive également que l'électeur ait volontairement déposé un bulletin nul pour manifester son opposition aux différents candidats et programmes présentés.

Depuis la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, les bulletins blancs sont décomptés séparément des votes nuls et annexés en tant que tel au procès verbal dressé par les responsables du bureau de vote. Mais, comme auparavant, ils ne seront pas pris en compte dans le nombre des suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls).

Cette loi est l'aboutissement d'une proposition déposée à l'Assemblée nationale en juillet 2012 qui avait pour objectif de faire reconnaître que le vote blanc est un acte citoyen qui se distingue de l'abstention – l'électeur s'étant déplacé jusqu'à son bureau de vote – et exprime une volonté politique de participer au scrutin pour dire son refus de choisir entre les candidats en lice. La prise en compte du vote blanc pourrait permettre de faire reculer le taux d'abstention....

Aux urnes citoyen-ne-s !!

Source : direction de l'information légale et administrative : www.vie-publique.fr



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2016-2017
Adhésion valable jusqu'au 31/08/2017

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au
SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr; site : www.snuep.com

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui N° : non
 M. Mme
 NOM :
 Nom de naissance :
 Prénom :
 Date de naissance : ____ / ____ / ____ Adresse
 complète :

 Tél. fixe :
 Tél. portable :
 E-mail :

ACADÉMIE (au 01/09/2016) :

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE AED

Classe normale Hors classe Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Échelon au 01/09/15 : Depuis le : ____ / ____ / ____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

Discipline précise :
 Code (si connu) :

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
(100% si frais réels)
ou
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt
si vous n'êtes pas imposable**

AFFECTATION

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :
 RNE (facultatif) :
 Ville :
 Si TZR Etab. d'exercice :
 Rattach. admin :

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Stagiaire : 1^{er} échelon - Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 93 €

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^{or} Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	111	156	144	204	17272	24700	129	183
2	120	177	156	216	18712	27565	138	207
3	126	192	165	252	19690	29356	147	228
4	132	204	174	268	21122	32935	156	240
5	141	216	186	281	22196	34366	168	255
6	144	231	189	303	22553	36874	171	271
7	156	243	204	318	24700	38662	183	285
8	165		216		26134		195	
9	177		231		27923		207	
10	192		252		30431		225	
11	204		268		32935		240	

RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE					
PLP1	87 €	PLP.CN	96 €	PLP.H.C.	108 €
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION					
PLP1	117 €	PLP.CN	129 €	PLP.H.C.	144 €
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP					
PLP1	10383	PLP.CN	11457	PLP.H.C.	12888

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nombre d'heures :

Montant : €

Mode de paiement :

- Chèque-s : 1 2 3
- Prélèvement en 3 fois ou 6 fois
- Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)

*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire de prélèvement)

**Dès que l'adhésion est enregistrée,
elle est définitive et ne peut être remboursée.**

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

Date : ____ / ____ / ____
 Signature :